

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant le carrefour communautaire beausoleil inc.	Numéro de permis 2014604	Date d'inspection Le 19 mars 2025	
Nom de l'établissement Les Voyageurs		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio n'a pas été prise puisque la halte n'est présentement pas active. L'aire de jeu tel que la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été. -La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 mars 2025

Date

original signé par
Alda Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 mars 2025

Date